

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 27 mai 2014, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

**2014-05-273     AUTORISATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DE TRAVAUX PRÉALABLES À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU QUAI AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

ATTENDU QUE la Société du Port de Valleyfield désire procéder à l'implantation d'un nouveau quai;

ATTENDU QU'en vertu du protocole d'autonomie et capacité décisionnelle convenu entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Société du Port de Valleyfield, tout projet d'immobilisation doit recevoir l'approbation du conseil municipal;

VU la recommandation favorable du directeur du Service des finances et de l'informatique;

Il est                      proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve le projet d'implantation d'un nouveau quai sur le site de la Société du Port de Valleyfield et mandate à cet effet le port de Valleyfield comme gestionnaire du projet.

ADOPTÉ

**A-2014-05-015     AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ, AINSI QUE POUR TOUTE AUTRE EXPERTISE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN QUAI AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

Avis est donné par M. le conseiller Patrick Rancourt qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt afin de pourvoir au paiement d'honoraires professionnels pour la préparation de plans et

devis, la surveillance des travaux, le contrôle de la qualité, ainsi que pour toute autre expertise dans le cadre de travaux de construction d'un quai au port de Salaberry-de-Valleyfield.

**2014-05-274      CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE la corporation du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent sollicite le soutien de la municipalité afin de poursuivre la diversification de l'offre de formation et l'accessibilité aux études supérieures, c'est-à-dire de services universitaires, sur l'ensemble du territoire et plus précisément dans les centres urbains de Vaudreuil-Dorion et de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE la mise en place du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent agit directement sur la persévérance scolaire, l'accès aux études sur l'ensemble du territoire et contribue à hausser significativement le niveau de scolarité de la population;

ATTENDU QUE cette offre de formation fait partie d'un plan d'aménagement où la Montérégie avait été identifiée comme étant prioritaire;

VU la recommandation du directeur général d'autoriser une contribution financière, pendant trois (3) ans, à cette corporation;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le versement d'une aide financière de 1 500 \$ par année, pendant trois (3) ans, à la corporation du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent afin de poursuivre la diversification de l'offre de formation et l'accessibilité aux études supérieures sur l'ensemble du territoire et plus précisément dans les centres urbains de Vaudreuil-Dorion et de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE le conseil municipal procède au paiement de la première tranche de trois (3) ans.

ADOPTÉ

**2014-05-275      CRÉATION D'UN POSTE D'INSPECTEUR EN CONSTRUCTION AU SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs réalisée par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service de l'urbanisme et des permis de procéder à la création d'un poste d'inspecteur en construction au Service de l'urbanisme et des permis;

Il est                                      proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création d'un poste d'inspecteur en construction au Service de l'urbanisme et des permis, poste faisant partie de la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

**2014-05-276 NOMINATION AU POSTE DE POMPIER À TEMPS COMPLET AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un pompier à temps complet au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Jonathan Lépine au poste de pompier à temps complet au Service de sécurité incendie;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Lépine à ce poste soit prévue le 8 juin 2014;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Lépine soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, et qu'il s'engage à établir et à maintenir son domicile et résidence principale sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield, et ce, pour toute la durée de son emploi.

ADOPTÉ

**2014-05-277 NOMINATION AU POSTE DE RESPONSABLE ENTRETIEN PARCS ET ESPACES VERTS AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**

VU la recommandation comité de sélection relative à la nomination d'un responsable entretien parcs et espaces verts au Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M<sup>me</sup> Maggie Christina Patry au poste cadre de responsable entretien parcs et espaces verts au Service récréatif et communautaire, avec une période d'essai de un (1) an;

QUE la date d'entrée en fonction de M<sup>me</sup> Patry à ce poste soit prévue le 9 juin 2014;

QUE la rémunération de M<sup>me</sup> Patry à ce poste soit fixée à la classe 2, échelon 4, correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), les membres du conseil municipal, étant tous présents, consentent d'ajouter le point suivant : « Avis de motion pour un règlement interdisant l'utilisation du sifflet des locomotives aux passages à niveau pour les secteurs « sud » et « est » de la municipalité ».

**A-2014-05-016 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT INTERDISANT L'UTILISATION DU SIFFLET DES LOCOMOTIVES AUX PASSAGES À NIVEAU POUR LES SECTEURS « SUD » ET « EST » DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis est donné par M. le conseiller Patrick Rancourt qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement interdisant l'utilisation du sifflet des locomotives aux passages à niveau pour les secteurs « sud » et « est » de la municipalité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

**2014-05-278 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 41, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 27 mai 2014.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier